



## SOMMAIRE

	Pages
Point 7 de l'ordre du jour :	
Etude des problèmes des matières premières et du développement ( <i>suite</i> ) . . . . .	1
Point 5 de l'ordre du jour :	
Organisation de la session ( <i>fin</i> )	
Rapport du Bureau . . . . .	12

**Président : M. Leopoldo BENITES (Equateur).**

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR (*suite*)Etude des problèmes des matières premières  
et du développement (*suite*)

1. M. DE PINIES (Espagne) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter à nouveau à l'occasion de votre double présidence de l'Assemblée générale. En effet, vous êtes encore Président de la session ordinaire de l'Assemblée générale, qui n'a pas été close, et vos qualifications personnelles ont amené l'Assemblée à vous désigner également comme Président de cette session extraordinaire. Je suis certain que, sous votre direction, nos débats seront couronnés de succès.

2. L'Assemblée générale a été convoquée en session extraordinaire pour s'acquitter de son rôle qui consiste à renforcer la coopération internationale en vue, comme l'établit la Charte, d'instaurer un meilleur ordre de justice internationale et de donner une plus grande impulsion à la solidarité des peuples.

3. Mon pays a toujours défendu les idéaux élevés de l'universalisme qui ont été constamment la base de sa politique extérieure. Il a continuellement défendu la cause de la compréhension mutuelle, de la coopération entre les nations et il s'est félicité de l'initiative prise par le Président de la République algérienne démocratique et populaire, M. Houari Boumediène, auquel nous rendons ici publiquement hommage. Pour notre part, nous n'épargnerons aucun effort afin que les travaux de cette assemblée répondent aux aspirations de justice et de solidarité pour le bien commun international.

4. En poursuivant cette politique, mon gouvernement désire coopérer à l'établissement d'un ordre international économique, social et politique qui, sur la base de la justice, de l'équité et de la solidarité, établisse un régime à la fois plus profitable et plus utile à tous les peuples de la communauté mondiale.

5. Il y a lieu de se féliciter du fait que les délégations se rendent de plus en plus clairement compte que cette session extraordinaire peut et doit constituer le point de départ nécessaire pour résoudre la crise actuelle du système économique mondial, dont les conséquences sont extrêmement dangereuses, et qui, par conséquent, exige des décisions urgentes. Si l'on n'en adopte pas ou si, à tout le moins, l'on ne jette pas, dans cette assemblée, les bases des mesures nécessaires pour contôler le manque de stabilité et le désordre qui prévalent dans les échanges et qui affectent si gravement le progrès des économies nationales, nous courrons le risque de voir se perpétuer une situation lourde des conséquences les plus néfastes pour le bien-être des nations et le développement positif des relations entre Etats.

6. Il est certain que l'ordre international a subi, au cours de ces dernières années, de profondes transformations politiques, économiques et sociales qui ont provoqué la situation actuelle qui, bien que critique, ne contient pas uniquement des éléments négatifs; au contraire, elle peut constituer un point de départ, une plateforme appropriée pour commencer une nouvelle étape qui entraîne un changement global des structures par rapport à celles qui ont prévalu jusqu'ici pour ce qui est de la distribution des richesses du monde.

7. Néanmoins, cette transformation ou conversion structurelle doit se réaliser de manière équilibrée, sereine et évolutive, de façon que, sans jamais dévier de son objectif — à savoir la réalisation de la justice et de la solidarité internationales pour tous les Etats sans exception —, elle ne perde jamais de vue le jeu des intérêts réels qui dominent toute activité politique et, plus précisément, toute activité politique internationale et ne tombe pas dans l'utopie inefficace et stérile; en effet, s'il est certain et indéniable que la vie internationale doit être juste, il est tout aussi certain que le monde international, en tant que réalité politique, doit être, pour de simples raisons de prudence, une oeuvre à la fois exécutable et viable.

8. Si, grâce aux efforts unis de tous, on parvient à surmonter les obstacles et les dangers, nous pensons également que, dans la situation actuelle, les conditions sont les meilleures pour commencer une évolution adéquate à long terme qui amènera une plus juste transformation du système économique international.

9. La communauté des nations a progressé, lentement mais sûrement, dans la voie de l'interdépendance entre les Etats sur le plan des structures économiques et sociales et à tous les niveaux, y compris les niveaux culturel et politique, ce qui a enrichi les relations internationales, bilatérales ou multilatérales.

10. Dans cette interdépendance inéluctable et toujours croissante, le mal que cause l'attitude égoïste, unilatérale et dépourvue de toute solidarité d'un sujet international non seulement porte préjudice aux membres de la communauté, mais se retourne contre le coupable lui-même par un effet de rebondissement que je pourrais appeler un effet de boomerang. Et ceci parce que l'interdépendance internationale, chaque fois plus serrée et conditionnée, doit être le cadre intangible de la vie internationale actuelle.

11. Une claire compréhension de ce qu'est ce facteur fondamental de l'interdépendance nous fera éviter, d'un côté, les égoïsmes injustifiables qui conduisent à ce résultat aussi inique que honteux que sont des pénuries incompatibles avec la plus élémentaire dignité humaine et, de l'autre, l'esprit de revanche qui ne peut que mener au chaos économique.

12. Etant donné les considérations que nous venons d'exprimer, nous croyons que le nouveau système international doit être fondé sur une base de coexistence réciproque et juste ayant pour objectif ultime le bien-être de tous les peuples en dehors de toute attitude égoïste et individuelle.

13. Dans le monde d'aujourd'hui, les pays en développement ont dû faire tous leurs efforts dans une situation difficile et peu favorable.

14. Jusqu'ici, nous n'avons pas pu parler d'un véritable esprit de coopération internationale, d'une claire volonté politique, de la part d'un large secteur des pays les plus favorisés, de comprendre l'intérêt commun d'une authentique solidarité internationale. Les louables efforts déployés jusqu'à ce moment au sein des Nations Unies – notamment à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) – et en d'autres forums se sont révélés insuffisants. Cela a été clairement démontré quand l'ordre actuel a été soumis aux graves transformations résultant de la hausse des prix de certains produits de base – prix qui avaient été maintenus à un niveau trop bas –, d'importantes fluctuations monétaires et des effets de contagion d'une inflation généralisée dans des secteurs déterminants de la vie économique internationale.

15. Il y a donc lieu d'entreprendre une profonde réforme qui assurera à la communauté internationale un nouvel ordre économique mondial plus juste, fondé sur la coopération et la solidarité qu'impose l'interdépendance actuelle, qui rectifiera toutes les erreurs et tous les désavantages du passé; il y a lieu, cependant, de s'attacher à ne pas tomber dans d'autres erreurs qui, bien qu'elles puissent apparaître comme des compensations du passé, risqueraient de nous mener fatalement à des résultats également négatifs pour la communauté mondiale, pour chacun de ses composants et plus particulièrement pour les membres les plus faibles et les plus vulnérables.

16. Je voudrais par conséquent, au nom de mon gouvernement, appeler l'attention de l'Assemblée générale sur certains aspects des questions que je considère comme les plus importantes parmi les nombreuses questions qui devront être examinées et indiquer l'ordre de priorité qu'elles méritent.

17. La première serait, en raison de son urgence manifeste, l'examen de la situation très grave dans laquelle se trouvent les pays les moins avancés qui sont particulièrement affectés par la crise actuelle. Naturellement, je pense non seulement aux pays considérés comme étant relativement les moins développés, mais à tous les autres pays en développement qui, parce qu'ils n'ont pas d'excédents ou ne se suffisent pas à eux-mêmes pour ce qui est des matières premières énergétiques, des engrais ou des produits alimentaires, ou parce qu'ils subissent les effets de catastrophes naturelles telles que la sécheresse qui persiste dans un assez grand nombre de régions, notamment dans le Sahel, se trouvent dans une situation de dépendance plus grande en ce qui concerne ces produits essentiels et souffrent de façon particulièrement grave de la hausse des prix.

18. Nous considérons qu'il est urgent d'étudier et de mettre en pratique toute une série de mesures pour : a) identifier et classer lesdits pays; b) estimer les dégâts subis et les difficultés particulières auxquelles ils ont ou auront à faire face, et c) mettre sur pied une aide prompte et efficace de la communauté internationale pour y remédier.

19. Il ne peut y avoir, à cet égard, ni hésitations ni ajournements. Nous estimons que la liste des pays se trouvant dans les conditions que je viens de décrire devra être aussi longue que ce sera nécessaire. Il faudra mettre immédiatement sur pied les mesures spéciales voulues et, notamment, fixer la priorité des transferts de ressources financières à des conditions particulièrement favorables soit de la part des institutions financières internationales, soit de la part du fonds spécial d'assistance qui pourrait être créé conformément aux propositions formulées récemment par divers pays. Il s'agit d'une entreprise de solidarité internationale à laquelle devront contribuer tous les autres pays de la communauté en proportion de leur niveau de développement.

20. Cela nous amène à examiner l'autre aspect que nous tenons pour important : l'inadaptation des conditions actuelles au nouveau système qui se crée de la division excessivement simpliste des pays en deux seules catégories, à savoir les pays développés et les pays en voie de développement.

21. La réalité a déjà imposé un nouveau groupe de pays relativement moins développés. Il serait nécessaire maintenant d'établir une classification plus précise et plus juste des pays, compte tenu de leurs stades et étapes différents de développement. C'est la seule manière de parvenir à des solutions effectives pour nombre de problèmes, en graduant les bénéfices relatifs que chacun peut recevoir ou distribuer selon sa propre position dans l'échelle. En ce sens, le Président de la délégation espagnole à la troisième session de la CNUCED a évoqué cette possibilité d'une différenciation plus précise pour une distribution plus équitable des bénéfices ainsi que de l'aide émanant de la solidarité internationale, et il a donné à cette opération le nom d'"opération en cascade". Cela signifie que certains pays peuvent recevoir les avantages nécessaires pour compléter leur effort de développement au moment même où ils prêtent eux-mêmes aide à d'autres pays moins avancés.

22. Je voudrais souligner que mon pays, qui se trouve actuellement à mi-chemin, qui connaît par sa propre

expérience les difficultés qui se dressent sur la voie du développement, qui a surmonté certaines de ces étapes au prix de grands efforts, qui est parvenu ainsi à un point proche du développement, sans être encore à l'étape finale, est en bonne position pour se prononcer sur ce sujet en connaissance de cause. Notre position intermédiaire particulière, en tant que pays encore en développement, situé dans une zone hautement industrialisée et de technologie éprouvée, pose des problèmes très particuliers qui ont été exposés comme il se doit en d'autres occasions et en d'autres lieux. La connaissance de ces problèmes a conduit mon pays à appuyer régulièrement les mesures adoptées au bénéfice des pays relativement moins développés. Et s'il est vrai que l'Espagne, de par le fait qu'elle jouit d'une certaine avance dans le monde des pays en développement, a pu, jusqu'à maintenant — et elle se propose de le faire de plus en plus dans l'avenir, chaque fois que cela sera possible —, coopérer à la réalisation de ce grand objectif de la solidarité et du progrès internationaux, il est également vrai que, de par cette même situation particulière qui est la nôtre, nous avons besoin de l'aide de tous les pays ou groupes régionaux qui passent par une phase de développement supérieure à la nôtre en raison d'une plus grande capacité en matière d'investissements, en raison de leur complexe industriel, ou en raison de la technologie qu'ils ont soit créée, soit assimilée. Mon pays, d'un autre côté, est fortement dépendant, sur le plan des importations, des matières premières et produits de base, de sorte qu'il est exposé à se trouver — comme les autres pays dans la même situation — fortement désavantagé par des solutions simplistes ou erronées qui pourraient être arrêtées dans l'avenir.

23. L'Espagne, par conséquent, se prononce pour des solutions réalistes et coordonnées devant permettre, grâce au renforcement de l'action des Nations Unies, l'établissement d'un nouvel ordre international sur des bases justes et objectives pour tous les pays.

24. En deuxième lieu, nous voulons signaler la nécessité de fixer des normes pour une coopération internationale efficace, afin de garantir la production des matières premières et des produits de base, d'ordonner leur marché, garantissant l'accès à leurs ressources et permettant à tous les membres de la communauté internationale d'établir leurs prévisions dans ce domaine grâce à la fixation de prix équitables et stables, à la fois pour les producteurs et pour les consommateurs. Ces prix doivent être fixés à un niveau rémunérateur et stable pour les pays producteurs en développement, de manière qu'ils puissent disposer des ressources financières nécessaires pour développer leur effort. En même temps, on doit s'efforcer de faire en sorte que les pays en développement puissent progressivement procéder à une transformation toujours plus complète de leurs ressources afin d'obtenir une rémunération plus juste.

25. Nous croyons aussi à la nécessité de l'établissement de prix de référence, ainsi qu'à un rapport approprié entre ces prix et le fonctionnement des dépôts régulateurs, qu'il faudra, dans toute la mesure possible et sans délai constituer, en leur donnant le caractère d'institutions de coopération internationale authentique.

26. Pour réaliser tout cela, le meilleur moyen réside dans un réseau d'accords sur les produits qui font l'objet du commerce le plus important. Ces accords, établis produit

par produit, devront tenir compte, de la manière la plus efficace, des particularités du marché pour chacun d'eux. Il faudra donc un véritable ensemble de règles, avec un noyau de dispositions communes systématisées.

27. Il semblerait aussi utile de fixer des priorités pour ces accords. L'ordre devrait être : produits alimentaires de première nécessité, produits énergétiques de plus grande consommation, et produits dont l'importation intéresse au premier chef le plus grand nombre de pays en voie de développement.

28. Un autre domaine important, dans lequel il est nécessaire de parvenir le plus vite possible à un plan concerté pour une coopération internationale solidaire, est celui d'une industrialisation croissante et rapide des pays en développement. Nous avons déjà eu l'occasion d'insister sur la nécessité que les pays puissent, de plus en plus, transformer les ressources naturelles dont ils disposent. Il faut rechercher une division internationale plus rationnelle du travail en corrigeant les déséquilibres évidents et injustes, dans le cadre de critères objectifs de rentabilité. Nous approuvons l'étude de ces problèmes par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) dont nous avons appuyé la création ainsi que celle de sa conférence qui se tiendra dans un an à Lima. Dans cet ordre d'idées, il faudra consacrer une attention toute spéciale à l'examen des avantages évidents qu'il y a à amener les industries là où l'on trouve la main-d'oeuvre nécessaire, plutôt que d'importer celle-ci, avec tous les inconvénients et les problèmes découlant, sur le plan social comme sur celui du milieu ambiant, des phénomènes migratoires et de la trop grande concentration industrielle.

29. Un autre problème des plus importants pour le monde en développement, et qu'il est absolument nécessaire de résoudre pour promouvoir son industrialisation, est celui d'assurer un transfert plus aisé et plus accessible des technologies modernes aux divers niveaux de développement et de les y adapter. Il sera nécessaire, pour cela, d'établir de nouvelles règles, en tenant compte spécialement des possibilités de l'assistance en matière d'investigation, de création de technologies autochtones et d'adaptation des pratiques, actuellement en cours dans ce domaine, aux nécessités spéciales des pays en voie de développement.

30. Mais rien de ce que nous pouvons décider dans le vaste domaine de questions traitées par l'Assemblée générale n'aura d'effet sans une réforme pondérée, bien étudiée et efficace du système monétaire et financier international. Ainsi que le Secrétaire général l'a signalé à très juste titre du haut de cette tribune [2207<sup>e</sup> séance], nous ne parviendrons à rien si nous ne pouvons pas surmonter les séquelles de l'inflation. C'est pourquoi nous appuyons les initiatives visant à un examen urgent de cette importante question, avec la participation positive et effective d'une représentation appropriée et vigoureuse des pays en voie de développement.

31. Dans le domaine des idées pratiques, nous croyons opportun, pour l'instant, que, parmi les diverses mesures que l'on adoptera pour une solution globale du problème, on donne un relief particulier à la création d'un comité chargé de réaliser la synthèse de toutes les études déjà faites en matière de collaboration internationale, aux fins de

parvenir à un tout harmonieux, cohérent et réellement pratique.

32. De même, et pour préciser le genre d'organisation qui devrait s'instaurer, nous devons faire en sorte que l'ensemble du mécanisme de la famille des institutions dépendant des Nations Unies s'attèle à la tâche, chacune de ces institutions procédant, dans le cadre de sa compétence, à l'étude de plans d'action de caractère urgent, et coordonnés entre eux, pour la mise en pratique des accords auxquels cette assemblée parviendra.

33. Conservant, bien entendu, le rôle décisif de l'Assemblée générale, il y aura lieu d'attribuer des responsabilités particulières au Conseil économique et social pour que, à sa session d'été, après avoir pris contact avec les directeurs exécutifs de toutes les institutions spécialisées intéressées, il établisse le programme d'action en vue de sa mise en oeuvre immédiate.

34. L'expérience nous apprend qu'il est difficile de faire converger les divers intérêts en présence sans tenir compte de la complexité et de l'hétérogénéité des facteurs en cause. Nous devons nous efforcer de surmonter cette difficulté. La délégation espagnole estime indispensable que soient établis les grands principes qui devront inspirer nos travaux futurs en vue d'une juste réorganisation de l'économie mondiale afin d'établir, avec toute l'attention et la réflexion nécessaires, un programme d'action des Nations Unies et de leurs institutions spécialisées.

35. Je formule des vœux fervents pour que nos travaux, sous votre direction avisée, Monsieur le Président, puissent aboutir au succès que nous souhaitons tous.

36. M. MOTEE'A (Yémen démocratique) [*interprétation de l'arabe*] : Ces dernières années, le monde a connu des crises économiques globales réitérées et, récemment, pour couronner le tout, une hausse astronomique des prix des produits alimentaires et des articles manufacturés, due à ce que l'on appelle maintenant la crise de l'énergie. Les catastrophes naturelles et la famine ont encore aggravé le sort de millions d'êtres humains dans les pays en développement, et l'instabilité du système monétaire international, caractérisée par une inflation endémique, a sapé la croissance économique normale des pays pauvres.

37. Nous nous réunissons maintenant en session extraordinaire de l'Assemblée générale pour établir les fondements d'un nouvel ordre économique mondial basé sur l'équité. Mon gouvernement se félicite de l'initiative du président Houari Boumediène, qui a demandé que l'Assemblée générale soit convoquée pour discuter l'importante question des matières premières et du développement [A/9541]. La convocation de cette sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale est une excellente chose et vient à son heure. Elle vient à son heure parce que le déséquilibre économique international a pris d'immenses proportions, menaçant le progrès économique des pays en développement. Elle est une bonne chose parce que les Nations Unies sont l'instance la plus appropriée pour discuter une question d'une telle portée internationale. Les tentatives de quelques États économiquement puissants pour trouver des solutions réelles aux problèmes économiques internationaux sont vouées à l'échec car ils ont des vues et des

intérêts limités. Le succès de cette session, par contre, dépendra de la coopération collective de la communauté internationale, qui s'attaquera d'abord aux questions économiques les plus brûlantes.

38. Du point de vue de l'ordre de priorité, cette session devrait s'occuper du sort des pays en développement qui pâtissent le plus du fait de leur faiblesse économique intrinsèque et des charges que leur occasionne la hausse des prix des produits alimentaires et pétroliers.

39. La cause première de la crise économique internationale d'aujourd'hui réside dans l'iniquité des relations économiques de l'ère coloniale. Bien qu'en fait le colonialisme soit surtout une relique du passé, le néo-colonialisme reste le principal obstacle à l'émancipation et au progrès économiques des pays en développement. Notre ordre économique international, aujourd'hui, procède des relations politiques et économiques qui ont été établies en un temps où la plupart des pays en développement n'étaient pas des pays indépendants, et tout cela contribue à perpétuer les inégalités.

40. L'exploitation et le pillage des ressources naturelles des pays en développement n'ont pas diminué. Les sociétés multinationales géantes sont devenues le phénomène le plus remarquable du néo-colonialisme. Avec leur formidable puissance économique et politique non seulement elles pillent les ressources naturelles des pays en développement, mais elles mettent en péril leur indépendance politique. Leur fameuse campagne contre le gouvernement révolutionnaire du président Allende, au Chili, n'est qu'une manifestation du rôle toujours perturbateur qu'elles jouent dans beaucoup d'autres pays en développement.

41. Aujourd'hui, le fossé continue de s'élargir entre pays en développement et pays développés. Les pays en développement, qui représentent 70 p. 100 de la population mondiale, ne comptent que pour 30 p. 100 dans le revenu mondial. Tandis que les prix des biens d'équipement exportés par les pays développés ont monté de façon spectaculaire, ceux des matières premières exportées par les pays en développement sont pendant longtemps restés plus ou moins au même niveau. Le transfert des ressources financières et techniques des pays développés a été freiné par les conditions défavorables imposées aux pays en développement. Le droit des pays en développement d'avoir la mainmise sur leurs ressources naturelles a été compromis par le chantage économique et les manigances politiques.

42. On ne parviendra pas à la stabilité politique internationale sans stabilité économique mondiale, stabilité fondée sur la justice et le droit de toutes les nations au progrès économique et scientifique, droit qui ne doit pas être limité à quelques pays seulement. La coopération économique internationale est la base de la détente politique internationale. Toutefois, pour assurer un nouvel ordre économique international équitable, il faut faire disparaître l'injustice économique et les disparités dans la croissance économique des nations.

43. Cette session extraordinaire de l'Assemblée générale a été convoquée pour énoncer de nouveaux principes des relations économiques internationales visant à assurer le progrès économique de tous les peuples. Ces principes

devraient réaffirmer le droit légitime de tous les pays au contrôle effectif de leurs ressources naturelles, y compris leur droit de nationalisation. Les pays en développement, dont les ressources naturelles et la main-d'oeuvre ont été exploitées par les puissances coloniales, devraient s'unir en un front commun pour assurer leur développement économique et social rapide.

44. La communauté internationale tout entière a le devoir d'aider activement les pays en développement, surtout les moins avancés d'entre eux et ceux qui ont été les plus touchés par la hausse des prix des produits alimentaires, des produits manufacturés et des produits pétroliers.

45. Lorsque les pays producteurs de pétrole ont, à juste titre, augmenté le prix de leurs marchandises non renouvelables, les pays capitalistes d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord ont exprimé leur vive préoccupation et leur angoisse. Cet inconvénient est considéré comme une menace grave à leur croissance et à leur bien-être économiques. Mais que dire de l'augmentation galopante des prix de marchandises aussi essentielles que le blé, le sucre et le riz, et de la menace sérieuse qu'elle fait peser non seulement sur la balance des paiements des pays en développement, mais également sur leur survie ? Que dire des augmentations du prix du fer, du ciment et des articles exportés par les pays développés ? Si les pays développés ont été quelque peu affectés par les nouveaux prix du pétrole, le sort des malheureux pays en développement importateurs de produits alimentaires, de pétrole et d'articles manufacturés est terrible. Avec leur croissance économique déjà entravée par le déséquilibre du commerce international et par l'instabilité du système monétaire, certains pays en développement sont dans une situation désespérée, due à des désastres naturels et à la famine. La communauté internationale a le devoir d'apporter une aide efficace et urgente à ces pays et nous espérons que le nouvel ordre économique international créera les conditions qui permettront le développement urgent des pays pauvres.

46. La diminution de la tension sur la scène internationale ne peut être séparée de la coopération économique internationale. Il est alarmant que des ressources toujours plus importantes soient affectées par les pays développés aux armements et aux armes de destruction alors que leur aide aux pays en développement demeure relativement insignifiante. Consacrer la richesse nouvellement acquise des pays en développement producteurs de pétrole à des achats d'armes considérables apporte peut-être un remède au déficit de la balance des paiements des pays développés, mais cela ne sert certainement pas l'amélioration de la condition des masses des pays en développement. Une bonne part des ressources consacrées à l'industrie des armements et aux achats d'armes devrait être utilisée pour le développement et l'aide économiques.

47. Depuis son indépendance, voici six ans, la République démocratique populaire du Yémen a dû affronter une tâche énorme dans le domaine du développement économique et social d'un pays dont l'économie était presque entièrement fondée sur des services destinés à satisfaire les besoins de la puissance coloniale. Nonobstant la fermeture du canal de Suez et ses effets néfastes, nous avons pu créer une économie équilibrée, orientée vers la production agricole et l'exploitation de nos ressources maritimes et autres. Grâce à

une endurance et à des sacrifices remarquables, et à la participation consciente et active de nos masses, nous sommes parvenus à lancer des programmes de développement visant à satisfaire nos besoins en produits alimentaires et à assurer le progrès d'ensemble, économique et social, de notre population. Nous sommes, toutefois, comme les autres nations, gravement touchés par le fardeau qu'impose à nos ressources financières l'augmentation des prix à l'importation des produits alimentaires essentiels, du pétrole et des produits manufacturés. Nous espérons qu'une refonte des relations économiques internationales fondées sur la coopération et la justice pourra améliorer les conditions d'existence des millions de gens qui, dans le monde, vivent dans la misère.

48. Nous ne nous faisons pas d'illusions sur le fait qu'un nouvel ordre international ne pourra être mis sur pied sans la volonté politique des riches d'envisager leurs intérêts en termes de progrès régional et global, et sans la résolution des pays pauvres de lutter contre tous les désavantages économiques afin d'assurer le bien-être des masses.

49. M. GIOLITTI (Italie) [*interprétation de l'anglais*<sup>1</sup>] : Monsieur le Président, avant de faire ma déclaration, permettez-moi de vous présenter, au nom de mon gouvernement et en mon nom propre, nos félicitations chaleureuses pour votre élection unanime à la présidence de cette assemblée. Je suis certain que sous votre sage direction nous serons en mesure de travailler rapidement et de parvenir aux décisions qui nous tiennent à coeur.

50. Un processus rapide de transformation de la scène politique et économique mondiale constitue le cadre et la raison essentielle de cette session extraordinaire de L'Assemblée générale. Le Gouvernement italien se rend parfaitement compte des dimensions de ce processus dont la portée et l'ampleur n'ont pas encore été pleinement comprises. La convocation de cette session révèle la conviction profonde et largement partagée du rôle toujours croissant que les Nations Unies sont appelées à jouer dans l'instauration d'un nouvel ordre économique mondial.

51. Le Gouvernement italien enregistre la décision d'aborder ensemble non seulement les problèmes résultant du secteur de l'énergie, mais également tous ceux qui affectent la disponibilité et le prix des matières premières ainsi que le développement des pays en développement et des pays industrialisés, selon des principes de coopération mutuelle. C'est là une décision qui correspond à la réalité présente de la situation à laquelle nous sommes confrontés. La déclaration du Secrétaire général a le grand mérite d'indiquer dans son intégrité l'étendue des problèmes que la communauté internationale est aujourd'hui invitée à résoudre. Nous ne pouvons éviter ces problèmes si nous voulons trouver une solution satisfaisante et équitable aux difficultés qui affectent le secteur de l'énergie.

52. La prétendue "crise du pétrole" doit être regardée comme le signe dramatique et révélateur d'une crise qui se développait depuis un certain temps et revêt une grande importance. Nous nous trouvons en fait face à la crise historique d'un système de division internationale du travail

<sup>1</sup> L'orateur s'est exprimé en italien. La version anglaise de sa déclaration a été communiquée par la délégation.

et de distribution internationale des revenus qui ne sont plus acceptables ni praticables. Le fait de n'avoir pas prévu cette crise et d'avoir cru en l'existence du système actuel, que nous avons essayé de prolonger, fait peser sur nous une responsabilité qui doit nous encourager à réagir à la situation actuelle et à prendre des décisions urgentes. Nous ne voyons pas encore très bien ce que sera le nouveau système; ce débat nous aidera peut-être à le définir dans un esprit de coopération fondé sur un effort commun et harmonieux qui permettra de passer de l'ancien système au nouveau, plutôt que de risquer de voir le nouveau se heurter à l'ancien, dans un déchaînement de forces hostiles.

53. L'extension de l'inflation rend cette tâche encore plus urgente. Cette inflation est, dans une large mesure, le résultat d'une course à la jouissance des avantages illusoire procurés par la société de consommation. Elle a conduit à des déséquilibres internationaux accrus et à une détérioration des termes de l'échange au détriment des pays en développement.

54. L'augmentation du prix des matières premières constitue une première réaction et un moyen de remédier à la situation actuelle. Elle constitue un défi lancé à la division internationale actuelle du travail et à la distribution des revenus à l'échelle mondiale. Mais peut-elle être considérée comme les prémices d'un nouveau système? Nous le pensons difficilement du fait que la logique des forces du marché demeure la même, ainsi que les règles du jeu, alors que le problème réel est de les changer.

55. Nous devons, à la loi du plus fort, substituer celle de la coopération internationale; autrement, nous risquons de retourner à la loi de la jungle. Nous pouvons déjà voir des signes précurseurs de cela. D'autres facteurs de désordre nous menacent également. Ce sont les réactions diverses, et souvent contradictoires, de certains Etats dont chacun se voit menacé par des facteurs de désordre imprévus et inévitables et doit considérer seulement ses propres intérêts nationaux, régionaux ou de groupes, face à l'instabilité croissante monétaire et financière, à la perspective de pénurie et à l'incertitude, maintenant chronique, de la conjoncture économique mondiale.

56. Il ne suffit pas de résoudre le problème du contrôle des ressources au niveau national. Il faut aborder le problème d'une coordination internationale pour l'utilisation et l'allocation des ressources non seulement des matières premières, mais aussi des ressources financières et techniques.

57. Il ne suffit pas de résoudre le problème de l'indépendance nationale; il faut affronter celui de l'interdépendance entre les diverses économies au niveau mondial. De là vient la nécessité du multilatéralisme, clairement et unanimement réaffirmée par la Communauté économique européenne, dont l'Italie est membre. De là vient aussi la nécessité d'établir des instruments de coopération internationale qui assurent la cohérence et la coordination des comportements non seulement des Etats individuels, mais aussi, sur une grande échelle, des promoteurs économiques, nationaux et multinationaux.

58. Jamais auparavant, le monde ne s'était rendu compte combien est étroite l'interdépendance entre les événements

économiques nationaux. L'histoire économique des années qui se sont écoulées entre les deux guerres mondiales pourrait apparaître insignifiante, comparée aux événements qui se déroulent maintenant. Si nous gardons encore le ferme espoir de ne pas refaire les mêmes erreurs que celles commises pendant la crise analogue des années 1930, c'est parce que les nations ont davantage conscience de ce qui se passe. Nous pouvons penser, par exemple, aux effets qu'une récession économique dans tous les pays industrialisés aurait sur la demande internationale de matières premières et, par conséquent, sur leurs prix et sur les économies des pays qui les produisent.

59. Par elles-mêmes, les matières premières ne constituent pas une ressource économique; elles doivent être transformées. En disant cela, je ne cherche pas à prétendre qu'il faille maintenir une division internationale du travail, contraire aux aspirations des pays producteurs, qui ont pleinement le droit d'utiliser les ressources de leurs territoires en vue de leur propre industrialisation; mais ce processus serait interrompu s'il y avait une paralysie des échanges et des économies des pays industrialisés, ces derniers restant une composante essentielle du progrès industriel, de l'avancement technique et du bien-être de tous.

60. L'oeuvre de réforme commencée à Tokyo en ce qui concerne le commerce international et à Nairobi en ce qui concerne le nouveau système monétaire ainsi que les prochaines conférences sur la population, l'alimentation et l'industrialisation sont autant d'exemples de cette diffuse conscience internationale des problèmes et des exigences qui apparaissent à cette assemblée avec une évidence toute particulière et montrent la nécessité de les affronter au moyen d'une coopération organisée et non par l'intermédiaire d'une confrontation économique.

61. D'autre part, il est évident que la confrontation et un "arrangement" possible entre les pays développés et les pays en développement ne permettraient pas de fournir une solution adéquate. En effet, la ligne de partage entre les pays qui tirent des bénéfices substantiels des conditions du commerce international et les pays qui ne tirent pas de tels bénéfices ne sépare plus maintenant les pays industrialisés, d'une part, et les pays en développement, de l'autre, mais coupe à travers ces deux groupes.

62. Nous pouvons également mentionner un deuxième élément de la différence qui existe entre la situation telle qu'elle était et telle qu'elle se dessine. Les pays qui se suffisent à eux-mêmes sur le plan des matières premières sont peu nombreux, mais ils jouissent, comparativement parlant, d'un avantage certain sur les pays qui ne se suffisent pas à eux-mêmes. Cela ne veut cependant pas dire que les pays qui se suffisent à eux-mêmes et ceux qui dépendent dans une grande mesure des importations ne devront pas tous, à la longue, affronter la perspective d'une pénurie générale des matières premières.

63. Les événements récents n'impliquent évidemment pas la nécessité immédiate de revoir les caractéristiques et les données qui font qu'un pays est classé en tant que pays industrialisé ou en développement.

64. Aux Nations Unies, le problème du développement restera, toujours et surtout, celui des rapports entre les pays

actuellement en développement et les pays industrialisés dans leur état présent. Désormais, les économies des divers pays, industrialisés ou non, devront faire l'objet d'un examen plus approfondi tenant compte davantage de la complexité de la situation devant laquelle nous nous trouvons. Cet examen devra établir les besoins en ce qui concerne l'assistance et la capacité de fournir cette assistance.

65. Naturellement, cet argument n'entend évidemment pas faire fi des caractéristiques typiques et des exigences propres à chaque pays. Le premier principe énoncé dans la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement [résolution 2626 (XXV)] est celui de la responsabilité essentielle de tout Etat pour son propre progrès économique et social.

66. Il semble donc indispensable que chaque pays se rende compte des conséquences de cette situation particulière pour laquelle nous sommes tous réunis ici et il faut que tous fassent un effort constant pour améliorer leurs propres structures économiques. Cela nous semble une nécessité absolue si l'on veut que les pays appelés à aider les autres de leurs ressources matérielles ou de cette autre ressource complexe et indispensable qu'est la technique puissent opérer avec plus d'efficacité, afin que les pays qui reçoivent l'assistance puissent utiliser cette aide de la meilleure façon possible.

67. Nous ne prétendons certes pas que l'examen de problèmes aussi vastes et complexes puisse être achevé au cours de cette assemblée extraordinaire. Le Gouvernement italien espère que l'Assemblée, après avoir pris acte de la situation économique internationale actuelle – qui est tout à fait exceptionnelle –, confiera aux divers organes des Nations Unies déjà existants la tâche d'examiner tous les points qui nous ont été soumis à cette session. En ce qui concerne l'élaboration d'une stratégie globale de coopération économique internationale, le Gouvernement italien partage les idées suggérées par le Président du Conseil de la Communauté européenne [2209<sup>e</sup> séance] et appuie aussi la proposition tendant à créer un "conseil des sages".

68. Ce que le Gouvernement italien propose maintenant, officiellement, comme action à court terme, c'est que le Conseil économique et social commence par examiner, lors d'une prochaine session, tous les facteurs clefs de cette situation qui change de jour en jour. Le Conseil devrait identifier ces facteurs et en tenir dûment compte lors de la mise au point de la méthode d'examen et d'évaluation, à mi-parcours, de la Stratégie du développement pour la deuxième Décennie du développement.

69. Les domaines prioritaires semblent devoir être ceux de l'énergie, de l'alimentation et, plus particulièrement, du pétrole et des céréales. Dans d'autres organes, on devrait entreprendre une action parallèle et coordonnée, afin d'examiner les questions monétaires et financières. C'est surtout dans ces secteurs que nous devons démontrer notre volonté et notre capacité de remplacer l'esprit de contestation par un esprit de solidarité. La proposition formulée par le président Boumediène, en vue de la mobilisation, sur une grande échelle, en faveur des pays en développement, des ressources financières et des capacités productives des

pays qui en disposent, mérite notre attention la plus sérieuse.

70. Cette proposition pourrait revêtir la forme d'un plan décennal d'aide d'urgence aux pays en développement. Le financement de ce projet pourrait être assuré par les pays industrialisés et par ceux qui disposent d'excédents financiers considérables.

71. Un plan de ce genre devrait avoir des objectifs multiples englobant les principaux intérêts en jeu. Premièrement, il devrait assurer que les changements en cours dans les relations économiques internationales se transforment effectivement pour les pays en développement en facteurs de progrès et non en nouvelles pertes. Deuxièmement, il faut orienter la capacité productive des pays industrialisés en évitant que cette capacité s'oriente dans une direction qui pourrait aggraver les pressions inflationnistes toujours croissantes ou qu'elle puisse être réduite à néant en raison d'une grave récession. Troisièmement, il faut assurer un courant substantiel d'investissements pour l'augmentation de la production des matières premières et des produits dont il y a pénurie, en réservant une proportion importante de cette production aux besoins des pays en développement les moins avancés. Quatrièmement, il faut garantir aux pays qui disposent aujourd'hui d'excédents financiers considérables l'emploi rémunérateur de ces fonds en faveur du progrès mondial, de façon à ne pas accroître le désordre monétaire international. La charge de cette fourniture extraordinaire de moyens financiers devrait être partiellement réalisée par les pays industrialisés en proportion de leur capacité contributive. Cinquièmement, il faut permettre aux pays industrialisés, qui sont aujourd'hui les plus frappés dans leur balance des paiements par l'augmentation des prix des matières premières importées, d'effectuer des exportations gratuites ou semi gratuites ou à paiements différés à destination des pays en développement, et notamment à destination de ceux qui sont les moins développés.

72. Etant donné leurs difficultés de balance des paiements, les pays exportateurs mentionnés ci-dessus devraient pouvoir jouir de crédits internationaux dans des conditions à déterminer, en tenant dûment compte, entre autres, de l'aide accordée, de leur situation économique actuelle et des perspectives d'amélioration de leur balance des paiements.

73. La deuxième Décennie du développement a été établie à partir d'hypothèses qui, aujourd'hui, se sont grandement modifiées. Le transfert des ressources et l'aide financière des pays industrialisés aux pays en développement ont été jusqu'à présent loin d'atteindre les objectifs de la deuxième Décennie du développement. Pour de nombreux pays industrialisés, un effort difficile comme celui requis par la Stratégie de la deuxième Décennie du développement a été rendu plus difficile encore, notamment en Italie, par des obstacles structurels internes.

74. Les pays de la communauté internationale sont aujourd'hui les témoins d'une redistribution sans précédent des moyens de paiement. Presque tous les pays industriels rencontrent de graves difficultés dans leur balance des paiements. Ces difficultés – et c'est à nouveau le cas de l'Italie – peuvent trouver une solution véritable et durable seulement dans le cadre d'une coopération internationale renouvelée

et étroite. En fait, ce serait une illusion que de penser que la survivance d'un équilibre économique international, et même l'existence de toute stratégie internationale du développement, pourraient dépendre de la seule réaction des pays industrialisés aux questions difficiles et cruciales qu'implique la redistribution mondiale de la richesse.

75. Même si les pays industrialisés pouvaient fournir, dans les conditions actuelles, un volume d'assistance plus grand et pouvaient assurer un courant de ressources plus grand que le courant actuel, les besoins de nombreux pays en développement seraient loin d'être satisfaits. Cependant, le Conseil économique et social pourrait commencer à examiner une solution qui avait été écartée jusqu'ici en raison des difficultés d'objectif que les circonstances et les exigences des économies industrielles lui avaient opposées. Je pense ici à la mobilisation des ressources financières au moyen d'autres ressources financières destinées à fournir les stimulants nécessaires sous forme d'une subvention au taux d'intérêt.

76. D'énormes ressources monétaires s'accumulent dans les pays où la capacité d'absorption est limitée. Elles pourraient mener à l'accumulation d'une masse monétaire dangereusement élevée, qui risquerait de servir à des investissements spéculatifs sur le marché financier international. Ces mêmes ressources devraient plutôt être orientées vers les pays en développement qui sont dans une situation financière moins favorisée. Un organisme multilatéral capable d'assurer des investissements à un taux suffisamment rémunérateur pourrait effectuer cette tâche.

77. Je ne veux pas donner davantage de détails. Je me limite simplement à recommander une étude de cette question. Il y a, je pense, une convergence substantielle d'intérêts parmi les pays représentés ici, quel que soit leur degré d'industrialisation et de disponibilité en ressources de matières premières. Par conséquent, après avoir formulé les deux propositions à court terme que j'ai présentées, je voudrais conclure en soulignant l'objectif à long terme que l'Assemblée générale devrait commencer à envisager.

78. Cet objectif pourrait être décrit comme une étude mondiale des ressources disponibles de la planification et de leur utilisation, afin d'assurer une distribution internationale plus équilibrée des revenus et un contrôle de la consommation des produits primaires principaux à l'échelle mondiale. On dira peut-être que c'est une utopie. Mais tout nous porte à croire que l'humanité s'approche, à une vitesse incroyable, du jour où elle devra décider d'abandonner l'anarchie causée par l'égoïsme et la rivalité et opter pour la politique qui consiste à faire tout son possible – dans un esprit de solidarité – en vue d'arriver à une conquête – paraissant aujourd'hui utopique –, celle d'une communauté internationale harmonieuse et étroitement unie.

79. M. GULDBERG (Danemark) [*interprétation de l'anglais*] : Notre génération a été témoin d'une interdépendance croissante entre les économies des pays de toutes les parties du monde, quel que soit leur niveau de développement. Les nations doivent trouver la solution à leurs problèmes économiques et sociaux dans un cadre global. Aucun pays ne peut se tenir à l'écart de cette tendance qui a changé d'ailleurs la portée et la nature des travaux des Nations Unies.

80. En 1972, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement avait pour devise "Une seule terre". Cette année, la Conférence mondiale de la population et la Conférence mondiale de l'alimentation démontreront que les nations du monde sont liées par une destinée commune. Il en est de même de notre session extraordinaire de l'Assemblée générale sur les matières premières et le développement.

81. Depuis de longues années, le monde assiste à un déclin constant de la valeur réelle de plusieurs matières premières. Ce déclin a suscité une diminution dans les termes de l'échange de nombreux pays du tiers monde et a gêné leurs efforts de développement.

82. Aujourd'hui, le problème des prix des produits de base est encore plus complexe qu'avant. Les ressources naturelles s'épuisent. La demande augmente, et c'est la raison pour laquelle l'offre se fait rare pour certains produits, spécialement en ce qui concerne les ressources énergétiques. Il n'y a qu'une petite partie de la population mondiale qui puisse aujourd'hui consommer ces produits. De nombreux pays en voie de développement désirent ardemment devenir consommateurs dans le cadre de leur processus de développement.

83. Il faut trouver des techniques nouvelles pour permettre l'accroissement du volume et une distribution plus équitable des ressources entre les peuples du monde. De l'avis du Gouvernement danois, les changements dans les prix relatifs ne sont pas seulement acceptables mais nécessaires si nous voulons que se poursuive le progrès technique et, partant, économique dans toutes les parties du monde. Cependant, une augmentation substantielle des prix dans un bref laps de temps est dangereuse pour le développement économique international. Les problèmes qui se posent à nous ne pourront être résolus, sans poser de graves difficultés, que si les industries ont le temps nécessaire pour adapter des techniques aux nouvelles circonstances.

84. Les récents événements dans la situation économique sont ressentis d'une façon très aiguë dans les pays du tiers monde, ceux qui n'ont pas de pétrole ou qui manquent de certains autres produits dont les prix augmentent rapidement. Dans ces pays, la nouvelle situation risque d'entraîner plus de souffrances encore, voire le désespoir, pour des millions d'êtres humains.

85. De même, un grand nombre de pays développés, dont le Danemark, se trouvent actuellement dans une situation difficile. Je ne dis pas cela pour me plaindre, mais plutôt parce qu'il est indispensable de comprendre que la détérioration économique des pays hautement développés, où la répartition des revenus est équitable et où règne un système politique démocratique, risque de susciter des difficultés dont les répercussions seraient néfastes.

86. Le maintien de la croissance économique dans les pays industrialisés est indispensable à l'augmentation des recettes d'exportation nécessaires aux pays en voie de développement.

87. Une attitude positive de la part de la population des pays industrialisés démocratiques s'impose si nous voulons

réaliser ce que le président Boumediène demandait dans son allocution devant l'Assemblée [2208<sup>e</sup> séance], c'est-à-dire le soutien et l'assistance que la communauté internationale, et particulièrement les pays développés, doivent apporter aux pays du tiers monde. Une crise économique n'est pas favorable à des négociations commerciales et monétaires aussi délicates que celles que nous entreprenons.

88. En tant que représentant d'un petit pays, je crois devoir mentionner un autre problème commun aux petites nations. Je veux parler de la menace qu'une grave crise économique internationale pourrait susciter en ce qui concerne l'exercice de la souveraineté nationale. La polarisation de la puissance économique ne peut qu'augmenter la dépendance des petits pays et limiter leur liberté d'action. Les changements économiques radicaux dont nous sommes témoins risquent de changer l'équilibre politique qui a été instauré après la seconde guerre mondiale en Europe occidentale. Si les difficultés économiques actuelles ne sont pas surmontées, le monde risquera de devenir instable et l'Europe ne pourra pas poursuivre avec les autres nations la coopération à laquelle nous aspirons.

89. Le Gouvernement danois se félicite de la session extraordinaire de l'Assemblée générale où il voit l'occasion pour les nations du monde d'examiner, sans arrière-pensée et en toute franchise, les problèmes qui se posent et de trouver les voies et moyens pour soulager la communauté mondiale des déséquilibres dans lesquels elle se trouve actuellement.

90. Le maintien et l'expansion du commerce international sont indispensables à une croissance économique continue. Au fur et à mesure qu'ont augmenté les échanges mondiaux, la croissance du commerce des pays en développement dans leur ensemble est restée inférieure à celle des pays industrialisés. Pour changer cette tendance, le Danemark, entre autres pays industrialisés, a introduit un schéma généralisé de préférences en faveur des pays en développement.

91. Dans la Déclaration de Tokyo<sup>2</sup>, qui a marqué l'ouverture des négociations commerciales actuellement en cours au sein de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), les pays industrialisés se sont engagés à chercher des solutions pour obtenir des avantages supplémentaires en faveur du commerce international des pays en développement.

92. La nouvelle situation actuelle dans les relations économiques internationales n'a pas changé l'attitude de mon gouvernement et son désir d'atteindre, grâce aux négociations du GATT, un résultat qui permette aux pays en développement de développer leurs échanges plus rapidement. Je crois que l'amélioration des conditions du commerce pour les pays en développement est plus importante que jamais.

93. Les bouleversements actuels de l'économie mondiale risquent de rendre plus difficiles que nous ne l'aurions cru

les négociations tendant à éliminer les obstacles au commerce. Or, nous nous étions engagés à éliminer ces obstacles. La situation actuelle risque d'exercer des pressions sur des gouvernements distincts et de les conduire à adopter des mesures commerciales restrictives. Cependant, on devrait généralement reconnaître que de telles mesures seraient contraires à leur objet et que la communauté mondiale aurait tout à perdre si elles étaient adoptées.

94. Dans le commerce des produits de base, ces deux dernières années, et plus particulièrement ces derniers mois, nous avons enregistré des augmentations de prix pour certains produits et ces augmentations ont eu un effet grave sur la stabilité économique de presque toutes les nations. L'augmentation considérable du prix du pétrole n'a pas eu seulement des répercussions directes : le prix de plusieurs produits pétrochimiques a augmenté plus encore que le pétrole lui-même. C'est le cas des engrais. Leur prix, augmenté par des offres insuffisantes, a déjà créé de graves problèmes à l'agriculture des pays en développement. A notre époque où la famine, loin d'être une menace, est le lot quotidien de millions d'êtres humains, il est inadmissible que le manque d'engrais anéantisse les améliorations récentes de la production alimentaire dans le monde en développement.

95. Une solution cohérente et coordonnée des problèmes des produits de base est de l'intérêt de tous. Les nations commerçantes ont également intérêt à la stabilité des prix et de l'offre pour permettre une planification économique et commerciale ainsi qu'une planification du développement.

96. L'importance des produits de base dans l'économie mondiale et l'interdépendance des pays développés et des pays en développement imposent des obligations à tous ceux qui contribuent aux échanges mondiaux. Notre but commun doit être de parvenir à des prix rémunérateurs pour les producteurs et équitables pour les consommateurs. Nous devons reconnaître que, avec le temps, les changements causés sur le marché, et qui sont dus, entre autres, au progrès de la technique, finiront par se traduire dans les prix. Il faut toutefois prendre des mesures vigoureuses pour compléter le mécanisme normal du marché afin de prévenir les conséquences néfastes résultant des fluctuations des prix des produits de base. Nous devons porter une attention accrue à l'établissement, sur une base sélective, de nouveaux accords sur les produits de base et à l'amélioration possible de ceux qui existent. Nous devons envisager la possibilité de stocks régulateurs dans certains cas.

97. Les consultations intergouvernementales qui ont lieu au sein de la CNUCED pourraient permettre à de nouvelles idées de se faire jour. Il serait utile aussi d'examiner les arrangements financiers existants favorables à la stabilité des recettes d'exportation des pays en développement, afin de les améliorer.

98. Ma délégation appuiera les efforts de l'Assemblée générale tendant à formuler des principes fondamentaux sur lesquels une politique stable et équitable des produits de base pourra être établie et à prier les organes compétents de mettre en oeuvre ces principes.

99. L'ajustement des revenus des producteurs de produits de base répondra seulement à une partie des besoins de ces

<sup>2</sup> Déclaration du 14 septembre 1973 approuvée à la réunion ministérielle des parties contractantes à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce tenue à Tokyo.

pays du point de vue du développement et n'aura aucun effet – pour ne pas dire des effets néfastes – pour les autres pays en développement qui n'ont pas de matières premières. Tous les pays en développement ont besoin d'acquiescer les connaissances techniques et la technologie nécessaires. Il leur faudra compter encore pendant quelque temps, pour y parvenir, sur les pays industrialisés. Un commerce équitable est nécessaire pour la croissance du développement. Cependant, le commerce doit encore être complété par l'assistance. Mon pays, pour sa part, est prêt à offrir les connaissances techniques et la technologie qu'il possède.

100. Au cours des années, le Danemark n'a cessé d'améliorer ses programmes d'assistance, tant du point de vue de la qualité que de celui de la quantité, bilatéralement et dans le cadre des institutions internationales. En 1973, le Danemark fournissait une assistance officielle au développement d'environ 0,5 p. 100 du produit national brut, et il figure aujourd'hui parmi les plus grands donateurs des organisations multilatérales du développement telles que le Programme des Nations Unies pour le développement et le Programme alimentaire mondial. Notre objectif est d'atteindre 0,7 p. 100 avant la fin de cette décennie.

101. Il n'est pas absolument exclu que le Danemark, dans la brève période d'adaptation aux conditions nouvelles, soit empêché d'atteindre son objectif d'assistance officielle au développement; mais nous savons ce que représente l'assistance pour bien des nations et nous ferons tout pour réaliser les programmes d'assistance que nous avons projetés.

102. Comme je l'ai déjà dit, les récentes tendances économiques ont modifié la division traditionnelle des pays entre "nantis" et "démunis". Mon gouvernement espère sincèrement que les pays en développement qui ont substantiellement amélioré leur potentiel économique pourront contribuer aux efforts d'assistance financière aux pays en développement moins fortunés afin que ceux-ci puissent poursuivre leur propre développement sans à-coups. Mon pays continuera, dans toute la mesure de ses moyens, sa politique générale d'aide à ceux qui en ont le plus besoin, selon les vœux des bénéficiaires.

103. En conclusion, je voudrais souligner une fois de plus la gravité de la situation et l'ampleur des problèmes qui se posent à nous. Il y a là un défi qui ne peut être relevé que par une action commune. C'est seulement si nous parvenons à surmonter la crise économique actuelle que tous les pays pourront exercer pleinement leur souveraineté nationale.

104. Décidons donc, au cours de la présente session, de redoubler d'efforts pour avancer davantage vers l'établissement de conditions économiques meilleures et plus stables pour tous les membres de la communauté mondiale, dans le cadre du respect et de l'avantage mutuels. Remplissons l'obligation morale qu'ont toutes les nations, dans ce monde interdépendant, de renforcer les liens du commerce. Accordons, dans notre politique d'assistance, une attention particulière aux pays qui ont le plus besoin de notre aide. Prouvons, par notre travail commun, dans un esprit véritablement créateur et de coopération, que nous serons capables de surmonter les problèmes de notre temps.

105. M. NAFFAH (Liban) : C'est naturellement avec la plus grande attention que j'ai suivi les déclarations des

orateurs qui m'ont précédé à cette tribune. Et je crois pouvoir affirmer que, grâce à eux, certaines équivoques qui avaient été largement répandues et entretenues jusqu'ici peuvent aujourd'hui être dissipées. C'est grâce à eux aussi que les données véritables des grands problèmes qui nous occupent peuvent être maintenant dégagées avec plus de clarté et dans un climat de plus grande sérénité.

106. Il devient difficile de soutenir, par exemple, que le renchérissement du prix du pétrole est à l'origine d'un cataclysme économique qui menace le monde. Ce renchérissement a été lui-même, en vérité, non pas la cause, mais l'une des nombreuses conséquences de l'inflation monétaire internationale et de la hausse inconsidérée des prix des autres matières premières et des produits manufacturés.

107. Il devient également tout aussi difficile de soutenir que le problème de l'énergie peut être réglé d'une manière séparée. Sur le plan national, à l'intérieur de chaque pays, il s'inscrit dans un cadre beaucoup plus large, qui est celui de la politique du développement économique et social. Sur le plan international, le problème de l'énergie dépend de tout un ensemble de facteurs complexes desquels il ne saurait être dissocié et qui touchent des domaines aussi vastes et aussi variés que ceux, par exemple, de l'Organisation technique et commerciale des marchés et des réseaux de distribution, de l'indexation des prix en fonction de ceux des biens d'équipement, du mode d'exploitation et de transport, de la réforme du système monétaire international, etc.

108. Aussi bien est-ce avec raison que le Gouvernement de la République algérienne et le président Houari Boumediène en personne, auquel je voudrais rendre ici un hommage particulièrement chaleureux pour les initiatives qu'il a prises, ont proposé que les Nations Unies ne fractionnent pas arbitrairement ces problèmes et qu'elles se penchent sur l'étude des matières premières dans leur totalité. Par là même, cette session extraordinaire de l'Assemblée générale se trouve inévitablement amenée, par la force même des choses, à l'examen de l'ordre économique international sous ses différents aspects.

109. Il faut espérer que les circonstances générales sont devenues aujourd'hui plus favorables que par le passé pour débattre utilement ces problèmes majeurs. S'il en est ainsi, la crise de l'énergie aura heureusement servi, non pas de détonateur, mais de révélateur. Elle aura appelé l'attention générale, aussi bien dans les cercles gouvernementaux que dans les milieux de l'opinion publique, sur la nécessité pour tous les pays de se concerter et de rechercher en commun un terrain d'entente où les droits et les intérêts essentiels des uns et des autres pourront être harmonieusement sauvegardés.

110. Le débat qui se poursuit depuis une semaine a fait ressortir l'ampleur du problème dont se trouve saisie la présente session de l'Assemblée générale.

111. Il ne s'agit plus du seul problème de l'énergie. Il ne s'agit plus du seul problème des matières premières et des ressources naturelles. Les Nations Unies sont aujourd'hui appelées à considérer l'ensemble du problème du développement, en vue de réduire les inégalités toujours croissantes entre les différentes familles humaines. L'ordre nouveau

recherché devrait tendre à une nouvelle répartition, plus juste et plus équitable, des richesses de ce monde, ainsi qu'à l'instauration d'une nouvelle division internationale du travail de nature à favoriser le développement harmonieux de l'ensemble de l'humanité.

112. La crise économique et sociale qui affecte actuellement les pays du monde entier à des degrés divers, et qui est illustrée à la fois par la crise de l'énergie, l'inflation galopante et illimitée, la pénurie de certaines denrées alimentaires et la hausse inconsidérée des prix des matières premières et davantage encore des prix des produits manufacturés, cette crise économique et sociale exige la recherche de solutions à l'échelle mondiale, dans un esprit d'interdépendance et de solidarité humaine.

113. Qu'il me soit permis de soumettre à l'examen de cette assemblée les quelques réflexions suivantes.

114. Premièrement, plusieurs représentants ont attiré l'attention sur le cas tragique de certains pays démunis de toute ressource et sur lesquels la crise actuelle fait peser une menace très grave. Notre assemblée est appelée à préconiser, avant la fin de la session en cours, une action immédiate pour venir au secours de ces pays.

115. Deuxièmement, d'autres pays, qui se trouvent démunis de ressources naturelles suffisantes mais qui ont déjà entamé un processus de développement sans pour cela avoir atteint un stade d'industrialisation suffisant, font face à des difficultés grandissantes du fait de la hausse généralisée des prix. Leurs plans de développement risquent d'en être irrémédiablement compromis. Ici encore, des mesures urgentes s'imposent afin de ne pas laisser s'anéantir plusieurs années d'efforts et de sacrifices. Ces mesures devraient porter notamment sur l'indexation des prix des matières premières et des produits manufacturés, ainsi que sur le transfert des technologies avancées.

116. Troisièmement, les pays exportateurs de pétrole ont trouvé soudainement leurs revenus augmentés dans une proportion considérable. Ils s'inquiètent, cependant, de voir rapidement s'épuiser leurs ressources et voudraient acquérir la technologie avancée qui leur permettra de poursuivre leur développement. Ils s'inquiètent également de la hausse constante du prix des produits manufacturés qu'ils sont obligés d'importer, ainsi que de l'inflation et de la dévaluation constante des monnaies. Ici aussi, une action concertée devrait être entreprise en vue d'assurer la conservation des richesses naturelles dans toute la mesure possible, d'accélérer la réforme du système monétaire international et d'indexer les prix. Il y a lieu de souligner, d'autre part, que la plupart des pays producteurs de pétrole, conscients des répercussions du renchérissement du coût de l'énergie sur les pays du tiers monde, ont déjà proclamé leur intention d'apporter leur contribution afin d'atténuer les effets de la crise sur ces pays.

117. Quatrièmement, les pays industrialisés, tributaires pour l'énergie de leurs importations pétrolières, ont été sérieusement affectés par la majoration du prix des hydrocarbures. Ils peuvent espérer, quant à eux, surmonter leurs difficultés en accroissant, par exemple, le volume général de leurs exportations et en majorant le prix des produits manufacturés. Mais une telle mesure ne pourrait aboutir qu'à une accélération de la course des prix, à l'aggravation

de l'inflation et, peut-être même, à la ruine de la plupart des pays en voie de développement.

118. Il semble que le meilleur moyen de surmonter ces difficultés réside dans l'établissement d'une coopération étroite entre ces pays industrialisés, d'une part, et les pays du tiers monde, d'autre part, en particulier ceux qui sont fournisseurs de sources d'énergie. Cette coopération devrait avoir pour base et pour objectif d'aider à l'industrialisation des pays en voie de développement non seulement en leur fournissant les équipements dont ils ont besoin, mais aussi en leur transférant la technologie et en les aidant à former des cadres spécialisés. Il est particulièrement réconfortant, à cet égard, que de nombreux pays hautement industrialisés, tels que les Etats-Unis d'Amérique, le Japon et les neuf pays de la Communauté européenne, se soient déclarés ouverts à cette coopération.

119. Cinquièmement, restent les pays qui sont producteurs de pétrole et qui ont atteint un degré d'industrialisation très avancé. Ces pays, qui ont été le moins affectés par la crise économique internationale et qui en ont même parfois tiré profit, seront conscients, il faut l'espérer, des responsabilités particulières qui leur incombent dans la restauration d'un nouvel équilibre économique international basé sur l'équité, la justice et la solidarité entre les hommes.

120. L'ordre économique international appelle une révision fondamentale, parce qu'il n'est plus adapté aux conditions de notre temps. L'évolution des esprits, les mutations profondes qui sont intervenues dans les domaines politique, économique et social dans toutes les parties du monde, l'apparition d'aspirations et de besoins nouveaux, font que le système actuel, qui a certainement rendu possibles de grandes réalisations dans le passé, paraît aujourd'hui périmé et injuste. Ce système comporte des inégalités et des disparités tellement choquantes qu'il n'est plus concevable de le prolonger plus longtemps.

121. Ce n'est pas faire injure aux pays industrialisés que de déclarer que cet ordre international, tel qu'il fonctionne actuellement, joue uniquement en leur faveur et assure leur prépondérance, pour ne pas dire leur domination. Ils l'ont acquis de haute lutte. Ils l'ont conçu, façonné et aménagé selon leurs convenances et leurs besoins et conformément à leurs intérêts. Mais il devient inéluctable que les droits, les besoins et les intérêts essentiels des pays en voie de développement soient désormais pris en plus grande considération pour que le système devienne plus équilibré.

122. Comment et quand cette restructuration historique, cette révision profonde de l'ordre international actuel, sans laquelle l'indépendance politique n'est qu'un leurre, pourra-t-elle se réaliser ? Nul, sans doute, ne peut le dire aujourd'hui. Nul n'attend de cette session des solutions miracle. Ce qu'on peut faire par contre dès maintenant, c'est proclamer la nécessité de la réforme, en étudier les principes de base, les critères et les orientations, et les codifier dans un document unique susceptible de rallier le consensus universel.

123. A cet effet, les pays non alignés ont proposé une déclaration et un programme d'action<sup>3</sup>, qui viennent

<sup>3</sup> Distribuée ultérieurement sous les cotes A/AC.166/L.47 et A/AC.166/L.48.

s'ajouter à la proposition que le président Echeverría avait déjà présentée à la troisième session de la CNUCED, en vue d'adopter la "Charte des droits et devoirs économiques des Etats". Ces trois documents procèdent du même esprit qui a inspiré la Charte des Nations Unies et se situent dans la même perspective que la Déclaration universelle des droits de l'homme.

124. Il faut espérer que notre Assemblée générale ne se séparera pas avant d'avoir examiné les documents proposés par les pays non alignés et recommandé que la prochaine session ordinaire de l'Assemblée générale examine en dernière lecture la "Charte des droits et devoirs économiques des Etats". Il faut espérer surtout – et je voudrais insister tout spécialement sur ce point – que notre assemblée donnera mandat aux organes appropriés des Nations Unies afin de poursuivre, dans un esprit constructif et pratique, l'examen de toutes les questions intéressant les pays en développement, et notamment celles des produits de base, des échanges commerciaux, des préférences généralisées, de l'industrialisation, des transports, du système monétaire international, etc., à la condition, bien entendu, que les pays en développement soient constamment associés à l'examen de ces problèmes, et dans le dessein de les associer en définitive au pouvoir de décision.

125. Ce n'est pas la première fois que les questions qui figurent à notre ordre du jour sont soumises à l'examen de la communauté internationale. Que de fois n'ont-elles pas été débattues dans le passé à l'Assemblée générale, au Conseil économique et social, à la CNUCED, au Fonds monétaire international, et devant d'autres instances encore. Mais il faut reconnaître malheureusement qu'aucun progrès véritable n'a été accompli jusqu'ici. Puisse cette Assemblée générale marquer un tournant nouveau dans le

développement des relations internationales, au bénéfice de tous les pays et pour le bien-être de tous les hommes.

## POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR

### Organisation de la session (*fin\**)

#### RAPPORT DU BUREAU (A/9549)

126. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'espagnol*) : L'Assemblée va examiner maintenant le rapport du Bureau qui traite de l'organisation de la sixième session extraordinaire [A/9549]. Au paragraphe 2 de ce rapport, le Bureau recommande à l'Assemblée générale que la date de clôture de la session soit fixée au lundi 29 avril 1974. Il recommande également qu'en cas de besoin des séances additionnelles aient lieu en dehors de l'horaire de travail normal. Puis-je considérer que l'Assemblée approuve ces recommandations du Bureau ?

*Il en est ainsi décidé.*

127. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'espagnol*) : Je voudrais rappeler aux membres de l'Assemblée que le débat en séance plénière se terminera mardi 23 avril et qu'aucune séance plénière n'est prévue après cette date jusqu'à réception d'un rapport de la Commission spéciale. Nous sommes tous très conscients des difficultés de la tâche confiée à la Commission spéciale, mais nous sommes certains qu'elle parviendra à l'accomplir avec succès, sous la compétente direction de son président.

*La séance est levée à 12 h 30.*

\* Reprise des débats de la 2207<sup>e</sup> séance.